

ABONNEMENTS

S'adresser Boulevard du Hainaut, 74,
BRUXELLES.

DIRECTION — ADMINISTRATION

Boulevard du Hainaut, 74,
Bruxelles.

L'ÉMULATION

PUBLICATION MENSUELLE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE

D'ARCHITECTURE

DE BELGIQUE

ANNONCES & RÉCLAMES

A FORFAIT.

S'adresser Boulevard du Hainaut, 74,
BRUXELLES.

DIRECTION — RÉDACTION:

Rue des Quatre-Bras, 5,
Bruxelles.

— 7 —

Bruxelles, Février 1878.

SOMMAIRE:

Causerie d'Architecture: Dialogue de Morts. E. A. — Le
Nouveau Palais de Justice de Bruxelles. — Jurisprudence.
Honoraires de l'architecte. Ch. D. G.

CAUSERIE D'ARCHITECTURE

DIALOGUE DE MORTS.

« Enfin, dit Vitruve, la science de l'architecture
« en renferme plusieurs autres presque toutes contri-
« buent à l'embellir, de sorte qu'on peut dire qu'elle
« est le juge de toutes les productions des autres arts.
« On l'acquiert par la pratique et la théorie. La pra-
« tique est une longue habitude de donner aux diffé-
« rents matériaux qu'on emploie la forme qu'ils
« doivent avoir d'après les dessins qu'on a faits; la théo-
« rie démontre et explique pour quelles raisons on
« doit donner, aux choses bien construites, telle ou telle
« proportion.

« Malgré un travail assidu et les plus grands
« efforts, les architectes qui négligent la théorie de leur
« art et se livrent à la seule pratique n'acquièrent au-
« cune réputation. Ceux, au contraire, qui abandonnent
« la pratique et ne recherchent que la théorie attei-
« gnent l'ombre de la science et jamais la réalité. Ceux-
« là seuls qui joignent la pratique à la théorie réussis-
« sent dans leurs entreprises.

« Dans toutes les sciences, et principalement en ar-
« chitecture, on distingue soigneusement la chose re-
« présentée de celle qui la représente; par celle qui
« représente, on entend la définition qu'on en fait,
« développée dans un raisonnement appuyé sur les
« sciences. L'architecte doit donc s'exercer dans l'une
« et l'autre manière. Il faut qu'il joigne l'intelligence
« au travail, car l'esprit sans l'application et l'appli-
« cation sans l'intelligence, n'ont jamais rendu aucun
« artiste parfait.

« Il doit donc savoir écrire et dessiner, posséder
« la géométrie et ne pas ignorer les règles de l'optique;
« être versé dans l'arithmétique et bien connaître
« l'histoire; s'être appliqué à la philosophie, savoir la
« musique et posséder quelques teintures de la mé-
« decine et de la jurisprudence, de l'astronomie qui
« nous apprend à connaître le mouvement des cieux et
« quelles en sont les causes.

« Voilà, dit-il, comment je pensais au temps du
« divin Auguste, et c'est ainsi que je pense encore
« aujourd'hui.

J'écoutais encore le noble vieillard quand Mathieu
Leyens se leva et prit à son tour la parole.

« Nous ne saurions trop, dit-il, et Pierre Perrat
« sera de mon avis, applaudir au discours que nous
« venons d'entendre. Certes l'architecte doit étudier
« toutes les sciences énumérées par Vitruve et dans les
« écoles si magnifiquement installées aujourd'hui, les
« professeurs devraient s'ingénier à faire comprendre
« aux élèves combien il est indispensable à l'ar-
« chitecte de posséder la géométrie qui lui apprend
« à analyser les formes et lui permettra, par le
« dessin, de les reproduire; la philosophie qui lui
« apprendra, concurremment avec l'histoire, à se pé-
« nétrer de la pensée de l'art aux diverses époques et,
« par comparaison avec les mœurs, les idées et les

— 8 —

« besoins de ses contemporains, le conduira à faire
« jaillir la pensée dominante de l'art pour son siècle.

« Ce n'est que par les études profondes qu'il arri-
« vera, comme le disait Vitruve, à concevoir par la
« théorie, le dessin, et à exprimer par la pratique, les
« formes qui conviennent aux matériaux qu'il se pro-
« pose de mettre en œuvre et surtout à ceux qui en-
« richissent le sol de sa patrie.

« Mais, nous devons le reconnaître et vous pensez
« comme moi sans doute, est-ce bien là ce que pro-
« duit en ce moment l'étude de l'architecture. De
« mon temps, grâce à notre système de compagnons
« et d'apprentis, les maîtres de l'œuvre conservaient
« précieusement les principes reconnus, démontrés par
« l'expérience; ils en connaissaient aussi les raisons
« d'être et, par conséquent, n'en faisaient jamais l'ap-
« plication que d'une façon logique et en quelque sorte
« nécessaire.

« Par suite des événements politiques, par suite de
« nombreux bouleversements, l'architecture fut négli-
« gée et les principes, ne trouvant plus d'applications
« fréquentes, tombèrent dans l'oubli.

« Que voyons-nous aujourd'hui? Un grand, un
« puissant retour vers l'étude des théories de l'archi-
« tecture; un grand enthousiasme pour le passé; une
« volonté de savoir qui, souvent, fait oublier de com-
« prendre.

« En effet, reprit Pollus, les études sont souvent
« très-superficielles, les architectes d'aujourd'hui se
« chargent la mémoire des formes employées par
« Ictinus l'Athénien, de celles qui caractérisent l'archi-
« tecture Egyptienne, des éléments et des moindres
« détails de nos monuments de Rome; ils font un
« amas énorme de souvenirs et chez eux la mémoire
« trop nourrie finit par absorber l'imagination et le
« génie, l'esprit de création.

« Pourquoi ces portiques empruntés à nos basili-
« ques alors que ce ne sont plus les mêmes dieux?

Leyens reprit: « Ce qui me paraît le plus regret-
« table c'est cette transplantation de l'architecture;
« c'est de voir les fleurs de votre climat, ô Vitruve,
« transportées sous notre ciel brumeux et froid. Ce
« qui me paraît le plus illogique, ce sont ces portiques
« profonds, ces frontons, calqués sur ceux de vos tem-
« ples, pour des climats de neige et de pluie. Pour-
« quoi ces architectes ne portent-ils pas la toge et la
« tunique?

« En effet, dit Vitruve, c'est une erreur que d'ap-
« pliquer, sans raisonnements, l'architecture romaine
« aux monuments que l'on érige dans ce que nous ap-
« pelions la Germanie et la Gaule, absolument comme
« il eût été absurde à nous, Romains, d'en arriver par
« la succession de siècles à appliquer aux édifices
« nouveaux votre architecture ogivale.

« A notre climat, à notre ciel pur, à notre atmos-
« phère chaude et vierge de vapeurs, il faut les gran-
« des lignes, la largeur des proportions; à la nature
« vigoureuse du sol méridional, à la puissance de ce
« sol, convient la grandeur d'échelle dans les édifices;
« mais sous votre ciel, cette architecture doit être
« transformée; votre atmosphère modifie les lois
« d'optique de la nôtre; la vigueur, la pureté de no-
« tre ciel conserve la puissance des effets, le modelé
« de notre architecture ne saurait vous convenir.

« Et, si l'on tient compte des traditions, pourquoi
« en rester à un art qui vous est venu, à l'origine, par
« la conquête et que votre esprit national à vous, Ger-
« mains et Gaulois, a modifié dès la chute de Rome.

« Pourquoi ne pas continuer, sans cependant né-
« gliger l'étude de l'art antique, l'étude des monuments

— 9 —

« d'époques plus récentes, de la vôtre, Leyens et
« Perrat? Pourquoi ne pas appliquer les précieuses
« découvertes et les développements intellectuels d'au-
« jourd'hui à rechercher dans le passé les principes
« fondamentaux de l'architecture.

« Mais à toutes les époques marquées par un retour
« vers le grand art, par une ferme volonté de savoir,
« nous retrouvons cette préoccupation de la forme,
« de l'apparence, de l'aspect superficiel des diverses
« expressions, des différentes définitions architectoni-
« ques.

« Ce ne sont pas les causes que l'on recherche, on
« s'arrête aux effets.

A ces mots Leyens reprit en ces termes: « Ce siècle
« est de ceux dont vous parlez, Vitruve; les architectes
« d'aujourd'hui, pour la plupart, sont tellement préoc-
« cupés du passé qu'ils oublient l'avenir; de mots ils
« ont fait des principes, de moments ils ont fait des
« périodes, de caprices ils ont fait des lois.

« L'architecture n'est plus pour eux qu'un vain art
« de décoration; ils ne demandent rien qu'à la mé-
« moire. C'est à peine s'il en est qui se doutent que,
« pour appliquer à leur époque, au climat de leur pa-
« trie, aux mœurs de leurs concitoyens, les formes de
« l'architecture romaine ou de l'architecture gothique,
« il faut les remanier, les transformer, n'en prendre
« que la synthèse et en chercher les développements.

« Et comme vous le disiez si exactement, Vitruve,
« ils sacrifient à la théorie les puissantes leçons de la
« pratique et n'arrivent plus qu'à l'ombre de la science
« et de la réalité.

« Ils n'ont plus souci de l'honneur de la profession
« d'architecte, bien qu'ils en parlent toujours, sans
« cesse; beaucoup d'entr'eux ne s'occupent plus de
« leur mission que pour se faire adjuger par toutes sor-
« tes de manœuvres l'érection de tel ou tel édifice; un
« grand nombre, enfin, n'ont d'architecte que le nom;
« la science leur est tout à fait inconnue.

Vitruve reprit: « Il n'y a rien de nouveau dans
« cette situation déplorable: j'ai entendu l'empereur
« Auguste, voulant donner une leçon aux ignorants,
« prononcer un discours sur l'ordonnance des édifices.
« A cette époque, si personne n'aurait osé entrepren-
« dre, sans apprentissage, le métier de cordonnier
« ou celui de foulon, quantité de gens n'hésitaient
« à se livrer à la pratique d'un art aussi difficile que
« l'architecture.

« Enfin, dit Perrat, pour conclure, cela est au-
« jourd'hui comme de votre siècle, Vitruve; cela se
« passa ainsi peu après nous, Leyens et moi, cela est
« aujourd'hui et cela sera probablement ainsi dans
« l'avenir.

Mais ce qu'il y a de plus regrettable, ajoutai-je en
fermant les bouquins, c'est de voir souvent, trop sou-
vent, des constructions importantes confiées à des
ignorants, comme ceux dont parle Vitruve, et dont la
conception appartient à quelque malheureux dessina-
teur à qui l'on achète pour quelques francs honneur et
considération.

Que de noms sont au bout de notre plume! Que de
projets d'auteurs belges venus de l'étranger! Que de
monuments élevés depuis peu en Belgique sont enta-
chés de fausses signatures!

E. A.

Le Nouveau Palais de Justice

DE BRUXELLES

La critique est aisée et l'art est difficile.
(DESTOUCHES)

Aucun voyageur arrivant à Bruxelles par la route du Midi ne peut réprimer un mouvement d'étonnement à la vue d'un ensemble imposant de constructions qui s'élevant et s'étageant à mi-côte domine la ville et semble vouloir l'absorber. Peu à peu cette masse se subdivise et à travers une forêt d'échafaudages se dégagent les façades imposantes aux silhouettes vigoureusement accentuées du nouveau Palais de Justice de Bruxelles.

Il est, croyons-nous, peu de constructions au monde, qui vues à distance puissent inspirer un aussi profond sentiment de force, de grandeur et de majesté. Les Grecs habiles dans l'art d'associer un monument, de lui donner un cadre qui le rehausse, qui le grandisse, n'auraient certes point désavoué l'artiste habile à qui la Belgique est redevable de cette magistrale conception.

Dans notre siècle matériel avant tout l'on s'est cru obligé de tout réglementer, de tout uniformiser. Le respect de la nature, le sentiment du pittoresque si bien compris par les artistes anciens ou du moyen-âge, ont fait place souvent à une froide monotonie, à une dénivellation générale. Doit-on bâtir une ville ou un quartier, l'on aura soin d'en faire un vaste damier aussi plat que possible. Doit-on élever un monument, l'édilité, souvent et disons-le à regret, l'architecte, quelquefois, l'établiront dans une situation déféctueuse, sans se préoccuper de la position du monument, par rapport à ce qui l'entoure, sans tenir compte du caractère de grandeur ou d'originalité que l'on pourrait donner tout naturellement à l'œuvre projetée. Nous pourrions en citer bien des exemples en la bonne ville de Bruxelles.

Pour le Palais de Justice heureusement l'on a été mieux inspiré. Etabli à l'extrémité de la rue de la Régence et dans la partie haute de celle-ci, le temple de Thémis occupe l'emplacement des anciens jardins de Monsieur le comte de Mérode, d'une partie du triste quartier de la ville connu sous le nom de *Marolles* et enfin d'une vaste fabrique de produits chimiques. Tout ce terrain de plus de trois hectares de superficie présente des différences de niveau considérables, des déclivités allant de l'avant à l'arrière et du côté gauche au côté droit du monument. Tout cela eût été pour bien des architectes une cause de difficultés et même le motif de violentes réclamations. Pour eux l'on eût amené un monde de terrassiers, l'on eût égalisé le terrain et sur cette surface bien horizontale ils eussent élevé un monument bien régulier d'après les meilleures règles de Vignole et de son école.

Monsieur l'architecte Poelaert au contraire a vu dans cet état de choses le moyen de donner à son œuvre une base pittoresque, grandiose, mouvementée comme la nature et par suite au monument une ampleur de proportions qui peut-être, comme nous pourrions le constater plus tard, à quelque peu nuire à l'œuvre même.

Profitant habilement de ces différences de niveau, de cette situation sur le versant d'une colline, l'architecte a imaginé une succession de rampes qui partant du point le plus bas situé rue des Minimes vont, en contournant la face latérale de droite du monument puis celle de derrière et enfin celle de gauche, rejoindre la vaste place établie en avant de la façade principale.

La différence de niveau entre cette place et la rue des Minimes n'étant pas moindre de 17 mètres il en est résulté la possibilité d'établir un immense soubassement, dans lequel ont pu prendre facilement place deux étages de grandes proportions. Sur cette base de plus de 300 mètres de longueur et 17 de hauteur il fallait évidemment un édifice de proportions grandioses, aux profils vigoureux et vivement accentués, aux saillies puissantes. C'est ce que l'artiste a compris mais dont il a, à notre avis, outrepassé l'expression.

Si l'on se rapproche du monument ce sentiment de grandeur s'accroît davantage; tout autour de soi par contraste semble prendre des proportions mesquines et si après avoir mesuré du regard les dimensions du palais, si après s'être pénétré du sentiment, du caractère de l'œuvre les yeux se reportent sur ce qui rappelle l'homme, un sentiment de doute, d'effroi même vous envahit; la nature humaine s'efface, se rapetisse, devient infime, la création a tué le créateur!!

Là est l'écueil; là est le vice inhérent à toute œuvre architecturale d'où l'on a proscrit l'échelle humaine.

Voyez nos sublimes cathédrales ogivales, mesurez des yeux la hauteur de nos tours, de nos beffrois du moyen-âge; contemplez par exemple le palais communal de Jean Van Ruysbroeck, ce sentiment de crainte que nous signalions tantôt ne se produira point; le spectateur partout et toujours retrouvera la main de celui qui a conçu l'édifice; l'homme ici se sentira grandir, le monument grandira avec lui et c'est avec orgueil et l'âme rayonnante qu'il s'écriera: Ceci est mon œuvre.

C'est d'ailleurs une impression analogue à celle que l'on ressent à la vue du Palais de Justice de Bruxelles, qui envahit le voyageur visitant pour la première fois l'une des plus gigantesques conceptions humaines. Nous voulons parler de l'église de Saint-Pierre de Rome. En pénétrant dans le temple, au lieu du monument immense que l'on vous avait annoncé, vous êtes surpris de ne concevoir qu'un édifice de proportions relativement petites, semble-t-il; mais approchez, voyez là-bas dans le lointain ces quelques fidèles qui glissent et semblent égarés au fond du temple; touchez de la main ces anges de marbre dont les doigts ont l'épaisseur de votre bras et qui tantôt vous paraissent de taille ordinaire; alors seulement l'œuvre de Bramante, de Michel-Ange et de Fontana vous paraîtra grande et vous sentirez l'immensité de ce vaisseau; il n'en restera pas moins en vous un sentiment de déception que difficilement vous pourrez combattre et dont vous sentirez l'influence pendant votre visite.

Comme nous le disions tantôt, le Palais de Justice de Bruxelles frappe l'imagination par la grandeur des proportions et cependant lorsque l'on veut apprécier les dimensions de l'œuvre l'on est presque toujours en dessous de la réalité. Lorsqu'on vous dira que les colonnes du péristyle ont 1 m. 80 de diamètre à la base; que le portique (nous ne pouvons dire la porte) sur la rue de la Ré-

gence a 12 mètres de largeur sur 25 de hauteur (c'est-à-dire les dimensions de la façade d'un hôtel) vous n'y croirez pas; et comme saint Thomas, vous voudrez y porter la main armée cette fois d'un modeste mètre qui, lui, froidement et d'une manière mécanique vous ramènera à la réalité. Ici encore après avoir amoindri l'homme, le monument paraîtra plus petit qu'il ne l'est réellement.

Ce n'est pas là, croyons-nous, le but que doit atteindre l'architecte; nous pensons qu'en architecture, il vaut mieux faire paraître grand ce qui est petit, que petit ce qui est grand.

Que dans un monument élevé à la gloire du Créateur, que pour rappeler une action éclatante ou rendre hommage à un génie l'on fasse abstraction de l'échelle humaine, cela peut encore être admis. L'on conçoit en effet que les architectes grecs aient donné à quelques-uns de leurs temples d'aussi vastes proportions comme au temple de Jupiter Olympien, à Gergenti dont les dimensions, au dire des voyageurs, sont telles qu'un homme peut se tenir debout dans chaque cannelure. Lorsque le moyen-âge élevait ses inimitables édifices et donnait par exemple au chœur de la cathédrale de Cologne 44^m de hauteur ou que Jean Dethuin concevait une tour de 192 mètres d'élévation pour l'église de Sainte-Waudru à Mons, l'homme voulait glorifier la Divinité et s'élever avec elle. Que la France, dans un sentiment d'orgueil, ait donné à l'arc de triomphe de l'Étoile d'aussi grandes proportions, rappelant ainsi l'étendue de ses victoires, passe encore. Mais que pour un monument d'utilité publique comme l'est un palais de justice, que pour un édifice dans lequel l'homme doit vivre, se mouvoir, accomplir mille travaux appropriés à sa nature, l'on soit tombé dans cette même exagération, c'est ce que tout esprit rationnel, nous semble-t-il, ne peut admettre.

L'on conçoit d'ailleurs que l'architecte appelé à tout instant à satisfaire une des mille exigences du programme qui lui est imposé se heurte souvent à des difficultés quelquefois insurmontables, et souvent son esprit plus artiste que pratique sacrifiera les nécessités des services aux lignes et au caractère de son œuvre.

Ici des fenêtres énormes éclairaient des locaux beaucoup trop grands pour l'usage auquel ils sont destinés. Plus loin la pondération des pleins et des vides en façade laissent dans l'ombre et quelquefois dans une profonde obscurité certains locaux importants. Là, de vastes salles ne recevront de jour qu'indirectement par de véritables soupiraux de caves placés au niveau du plafond de la salle. Souvent la symétrie ou la beauté du plan nécessiteront la construction de galeries inutiles ou obscures. Là enfin l'architecte ne disposant pas de matériaux assez puissants pour fermer certaines parties mentira à son œuvre en employant des matériaux auxquels il donnera un aspect tout différent de leur nature mais ressemblant alors à ceux qu'il aurait dû employer.

Tous ces défauts malheureusement vous les retrouverez dans cette vaste conception de Monsieur Poelaert.

Voyez cette colonnade de si beau caractère qui forme le fond de la façade principale. Les colonnes qui la constituent supportent la plus triste construction que nous ayons jamais vue dans un monument de cette importance: des poutrelles en fer laminé reliées par de petites voussures en briques vont de l'un à l'autre chapitre; plus tard toute cette combinaison sera égalisée par quelques morceaux de bois et le tout proprement plafonné imitera la pierre à s'y méprendre; mais hélas, pour bien peu de temps. N'est-il pas triste d'avoir ici recours à de pareils expédients et de mentir ainsi. Comme ligne, comme profil, comme silhouette, ce péristyle est admirable mais son étendue, ses dimensions nous paraissent exagérées; la foule dans un palais de justice n'est jamais assez grande pour qu'une telle construction ne paraisse déserte quatre-vingt-dix fois sur cent.

À droite et à gauche de cette colonnade sont établis deux immenses vestibules carrossables, vestibules qu'il fallait évidemment mettre en rapport avec ce qui les entoure; on leur a donné des dimensions telles que vingt voitures au moins peuvent ensemble s'y tenir à l'aise. L'on a oublié que généralement il n'y a que les accusés qui se font conduire en voiture dans le temple de Thémis. Ajoutons-y quelques juges, chez qui l'âge et les infirmités nécessitent l'emploi de véhicules, mais avouez que ce confort imposé aux uns et accordé aux autres est assez onéreux. N'est-il pas mieux valu employer cet argent aussi follement dépensé à la substitution de matériaux durables, aux tristes expédients, au honteux plafonnage qui doit recouvrir toutes vos galeries de si nobles proportions, à votre salle des Pas-perdus si fastueuse d'aspect mais si pauvre de construction et de santé.

Au centre de ce monument s'élève cette salle des Pas-perdus, salle plus grande que bien des cathédrales, d'une hauteur qui donne le vertige et entourée de galeries immenses superposées qui, nous le craignons fort, paraîtront bien désertes.

Notons simplement en passant que cette salle, en y comprenant deux grands escaliers doubles placés à droite et à gauche ainsi que les galeries qui entourent le tout, occupe un espace de 74^m de longueur sur 40 de largeur (440 mètres carrés). C'est la superficie de l'église de Ste-Gudule y comprises ses tours, ses chapelles, ses sacristies, etc.!!

Il n'est pas possible actuellement de formuler une appréciation exacte au sujet de la valeur artistique de cette partie importante du palais. Toutefois les travaux sont assez avancés pour que l'on puisse dès maintenant en analyser *grosso modo* le système de construction adopté.

Ne croyez pas que ce dôme superbe conçu par l'architecte et qui doit s'élever si fièrement dans les airs soit posé là naturellement, dirons-nous. Ne croyez pas qu'étant à l'intérieur de cette construction vous puissiez de la base au sommet, pierre par pierre, analyser la marche de la construction, suivre le développement progressif de la pensée de l'artiste. Non.

Voici comment il a été procédé pour l'édification de cette partie importante du palais, faisant ainsi peu de cas des propriétés naturelles, des matériaux mis à la disposition du constructeur:

Au centre de la salle quatre piles d'une hauteur énorme mais d'une section relativement faible et entièrement construites en pierres bleues de Soignies seront reliées par des solfites de 18 à 20 mètres de portée, mais qui auront l'aspect de la pierre. Sur toute cette ferraille proprement plâtrée, sur ce mensonge artistique s'élèvera une construction superbe de trente, quarante, cinquante mètres de hauteur peut-être, assez semblable à un phare que des ingénieurs inconscients auraient établi sur un banc de sable.

Il est inutile de vous dire que pour arriver à ce résultat, l'on

s'est empressé d'appeler à l'aide la métallurgie belge dans la personne d'un de ses plus habiles ingénieurs et ces solfites ne seront en somme que d'immenses longerons de fer qui reporteront la charge du dôme sur les quatre piles centrales et qui iront de plus péniblement et à l'aide de véritables subterfuges chercher d'autres points d'appui sur les piles et murs divisant et clôturant la salle des Pas-perdus.

Mais alors vous qui avez conçu ce palais vous n'avez point prévu cette immense coupole! vous n'avez point procédé rationnellement comme le faisait le maître de l'œuvre du moyen-âge qui fixait définitivement la forme, les dimensions, les profils des voûtes de sa cathédrale avant d'en arrêter la base, comme le firent plus récemment les architectes de la Renaissance: Brunelleschi pour le dôme de Florence, Bramante pour celui de St-Pierre de Rome, le chevalier Wren pour St-Paul de Londres, Mansard pour le dôme des Invalides à Paris.

Dans toutes ces œuvres qui peuvent servir de modèles rien n'a été abandonné au hasard; quand on jetait les fondements de l'édifice on savait comment on voulait le terminer et les piliers du dôme étaient établis en vue de ce résultat final, et de la base au sommet la construction suivait une marche logique.

Peut-être me répondrez-vous qu'ils ne possédaient point comme nous les matériaux métalliques dont nous pouvons disposer aujourd'hui et qu'alors!

Soyez persuadé au contraire qu'ils n'auraient point procédé autrement qu'ils ne l'ont fait ou qu'employant le fer comme moyen de construction, comme soutien ils l'auraient franchement indiqué.

Il a d'ailleurs été fait dans ce monument un emploi vraiment abusif du fer sous toutes ses formes. D'un côté, comme nous venons de le dire, il se trouve interposé entre des maçonneries qui en bonne construction devraient être réunies par des matériaux de même nature; plus loin il supportera tout un plafond, auquel on donnera toutes espèces d'aspect sauf celui du fer; plus haut au-dessus de la salle de la cour d'assises, par exemple, d'immenses longerons de 0,80 de haut serviront d'ancre entre deux murs alors que de simples tirants n'ayant que le centième du poids employé suffiraient.

Le hors d'échelle que nous avons signalé se retrouve d'ailleurs partout. Nous citerons comme preuve presque tous les escaliers de service du palais construits entièrement en pierres bleues. On leur a donné de grandes dimensions et soit pour en augmenter l'effet soit par fantaisie l'appareil est tel que l'escalier tout entier de la base au sommet se maintient par lui-même sans noyau ni limon. Mais ici encore on a oublié que ce qui était possible pour un escalier de 1^m de largeur ne l'était plus lorsque les marches atteignaient 2 et 3 mètres. Aussi tous sont-ils complètement disloqués et l'on a dû pour éviter des malheurs les étanchonner du haut en bas. Nous signalerons encore les difficultés que l'on a rencontrées pour établir les coins saillants des grandes corniches des façades qui n'ont pas moins de 1^m.50 de saillie.

Revenons à la salle des Pas-perdus. Près de celle-ci, à gauche, sont disposées quelques salles pour le tribunal civil ou de première instance ainsi que leurs locaux accessoires. À droite trois salles d'audience civiles ou correctionnelles. Enfin, au fond, on trouve la salle de la Cour d'Assises précédée d'une vaste antichambre et placée directement au-dessus de la Haute cour militaire.

Nous louerons beaucoup la disposition générale de ce rez-de-chaussée principal: tous les services sont bien à leur place, reliés les uns aux autres par des galeries nombreuses, trop nombreuses peut-être, faciles et généralement bien éclairées. Huit cours, deux petites, quatre moyennes et deux grandes, d'un superbe caractère, d'une disposition et d'une originalité vraiment remarquables éclairent les cinq grandes salles d'audience et les locaux accessoires du fond du Palais. Vers cette dernière partie se trouvent placés les services du procureur-général, des juges d'instruction, du parquet, etc...

(A continuer)
Ch. N.

JURISPRUDENCE

HONORAIRES DE L'ARCHITECTE.

Aucune disposition légale ne règle le chiffre des honoraires qui peuvent être réclamés par un architecte à un propriétaire, pour prix de son travail, quand l'architecte n'a pas pris la précaution de traiter à forfait, ou de stipuler son prix d'avance.

Cette précaution est fort utile et peut toujours épargner des difficultés judiciaires, ou autres, entre les parties contractantes. Il arrive très-fréquemment que le propriétaire, qui au commencement de la construction était tout disposé à rémunérer largement l'artiste dont dépendra la solidité et la beauté de son bâtiment, ne se résigne plus qu'en rechignant à lui payer un salaire mérité, après avoir dû régler tous les comptes de fournitures et d'entreprise qui régulièrement dépassent ses prévisions.

Mais enfin, en l'absence de cette stipulation, faut-il bien régler d'une façon certaine la rémunération de l'artiste.

Un avis du conseil des bâtiments civils du 12 pluviôse an VIII fixe à 5 0/0 du montant des travaux, l'honorarium des architectes pour les constructions de l'Etat.

Cette réglementation a été d'abord adoptée par les communes et les différents établissements publics en France; et puis appliquée en forme d'usage dans les rapports des architectes avec les particuliers, à défaut de convention contraire.

Le même usage commence à être suivi en Belgique, et à être appliqué par les tribunaux.

Voici en résumé le principe invoqué et appliqué par trois jugements du tribunal civil d'Anvers, en date des 21 et 26 mars et 17 mai 1873:

Le tribunal considère comme étant de droit la rémunération de 5 0/0 ci-dessus mentionnée; mais elle n'est acquise que pour des travaux terminés, vérifiés et agréés, et doit être réduite quand il reste encore, comme dans l'espèce, quelques petits travaux dont l'architecte n'aurait pas même fourni les plans.

(Voir encore *l'Emulation* 1^{ère} année Nos 7 et 12, col. 37 et 67).

Il n'y a pour ainsi dire plus de doute aujourd'hui sur l'usage en question, qui remplace avantageusement l'ancienne habitude des tribunaux de faire dans tous les cas expertiser la valeur du travail des architectes, source de frais, de difficultés et de retards sans nombre.

Nous examinerons prochainement en détail l'application du principe et la division de ces 5 0/0 en proportion des devoirs remplis par l'architecte.

De G.